

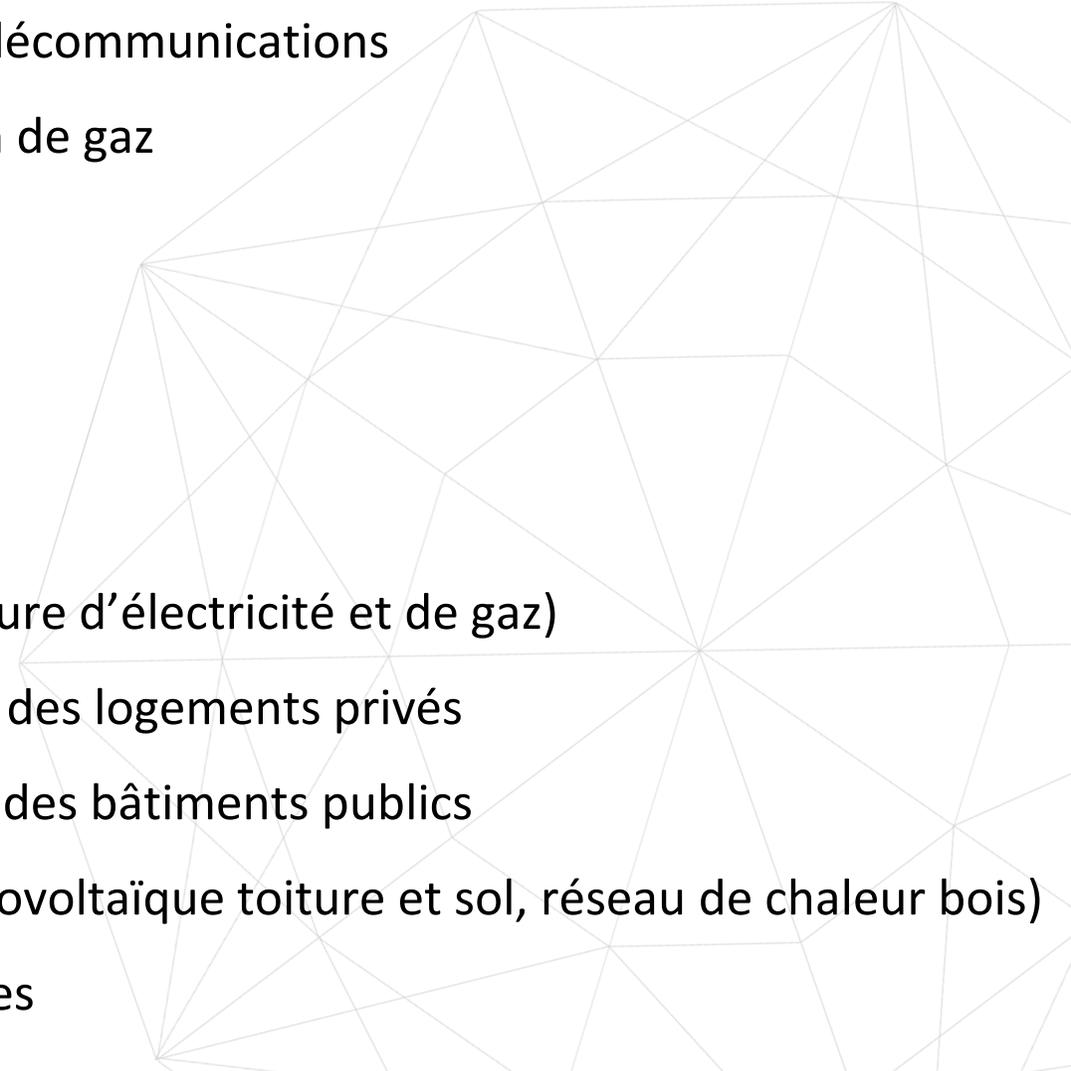


COMITE TERRITORIAL DE L'ÉNERGIE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

SOMMAIRE

- Présentation de l'organisation et de la gouvernance du SYDESL
- Maîtrise d'ouvrage sur les réseaux d'électricité
- Maîtrise d'ouvrage sur les réseaux d'éclairage public
- Maîtrise d'ouvrage sur les réseaux de télécommunications
- Contrôle des concessions de distribution de gaz
- Gestion des mobilités durables
- Système d'information géographique
- Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS)
- Catalogue des prestations géomatiques
- Groupement d'achat d'énergies (fourniture d'électricité et de gaz)
- Solidarité et programmes de rénovation des logements privés
- Performance énergétique et rénovation des bâtiments publics
- Conseil en énergies renouvelables (photovoltaïque toiture et sol, réseau de chaleur bois)
- Investissement en énergies renouvelables

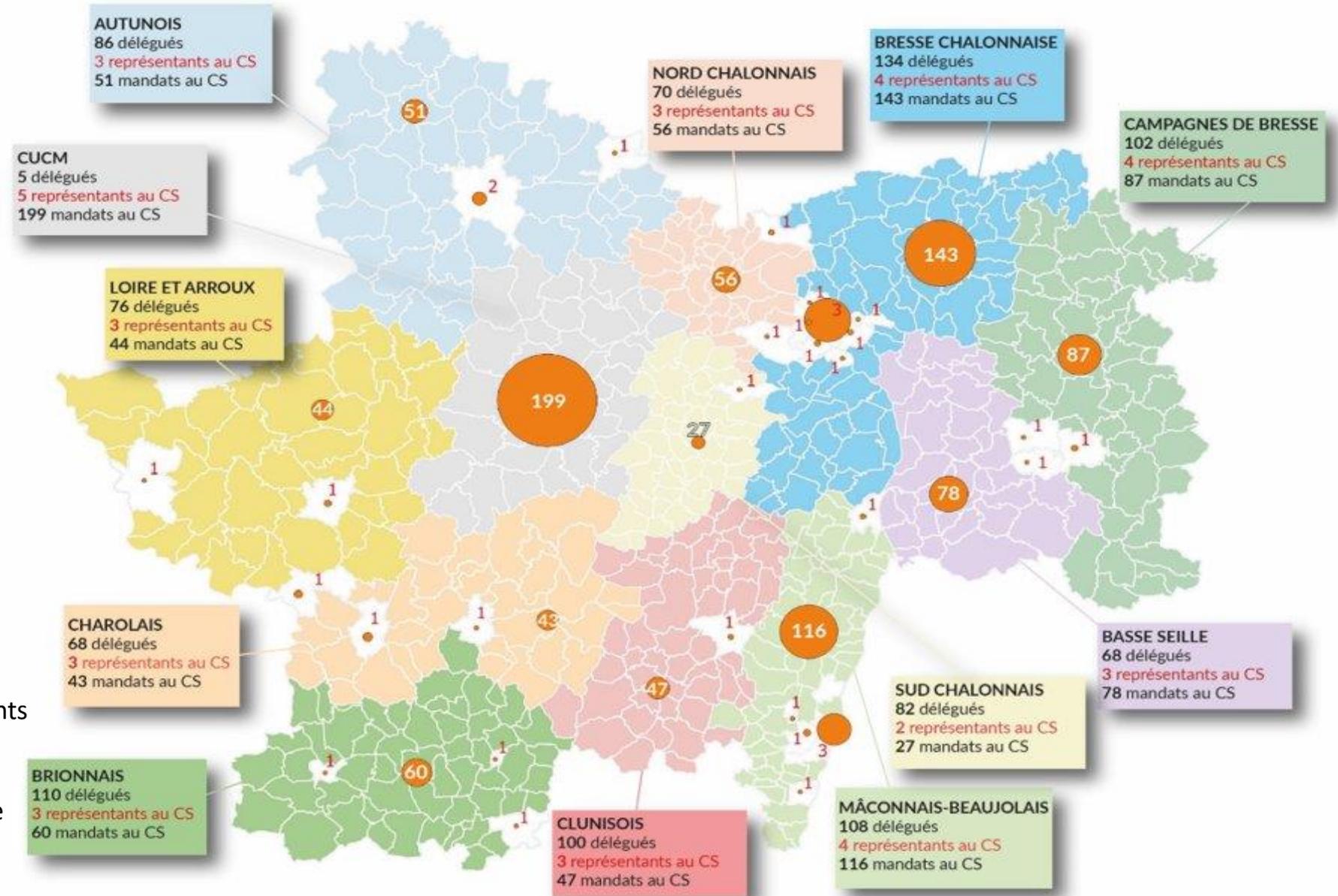


Le SYDESL à votre service



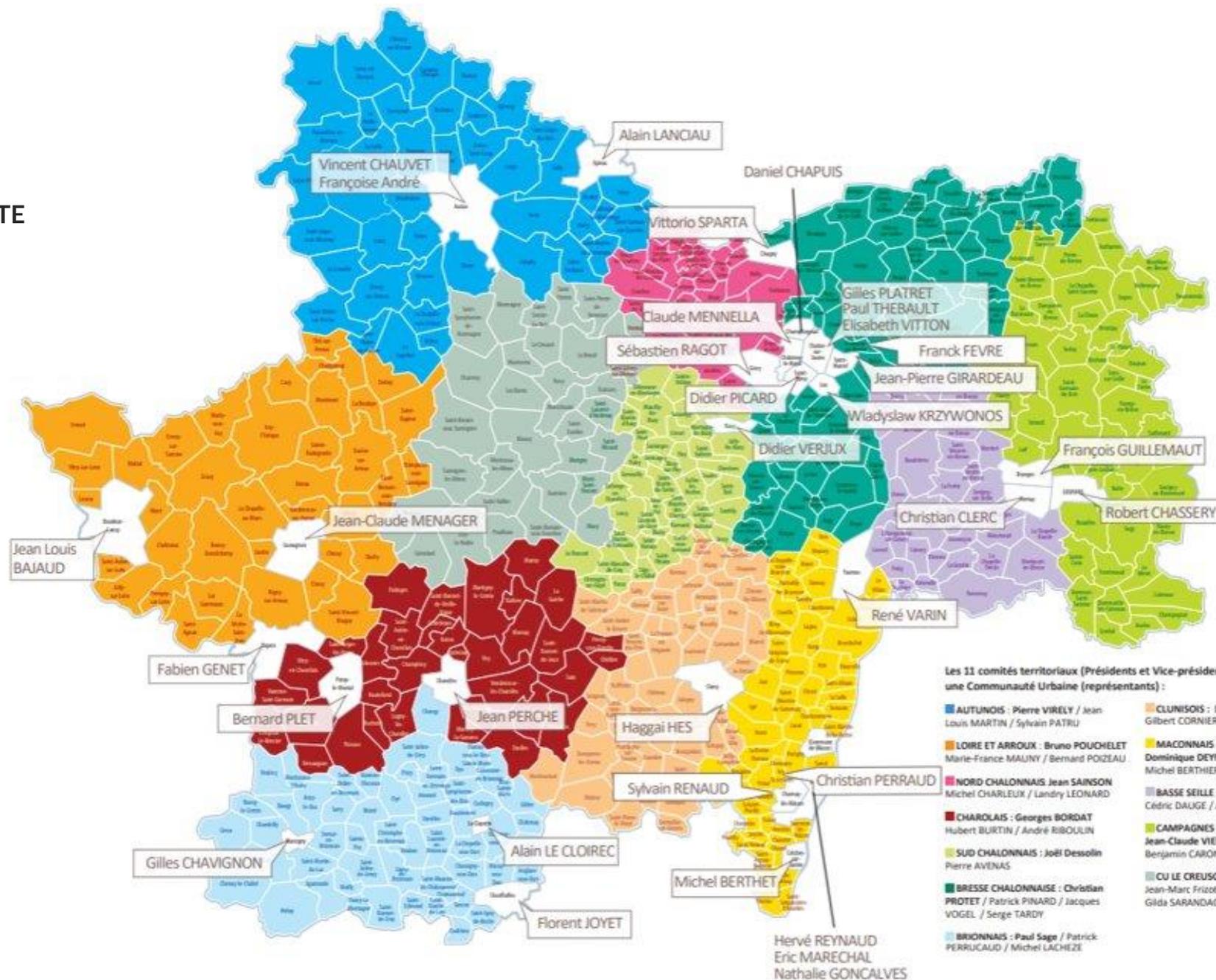
50 000 000 € par an
43 personnes
564 communes
Plus de 1000 élus délégués

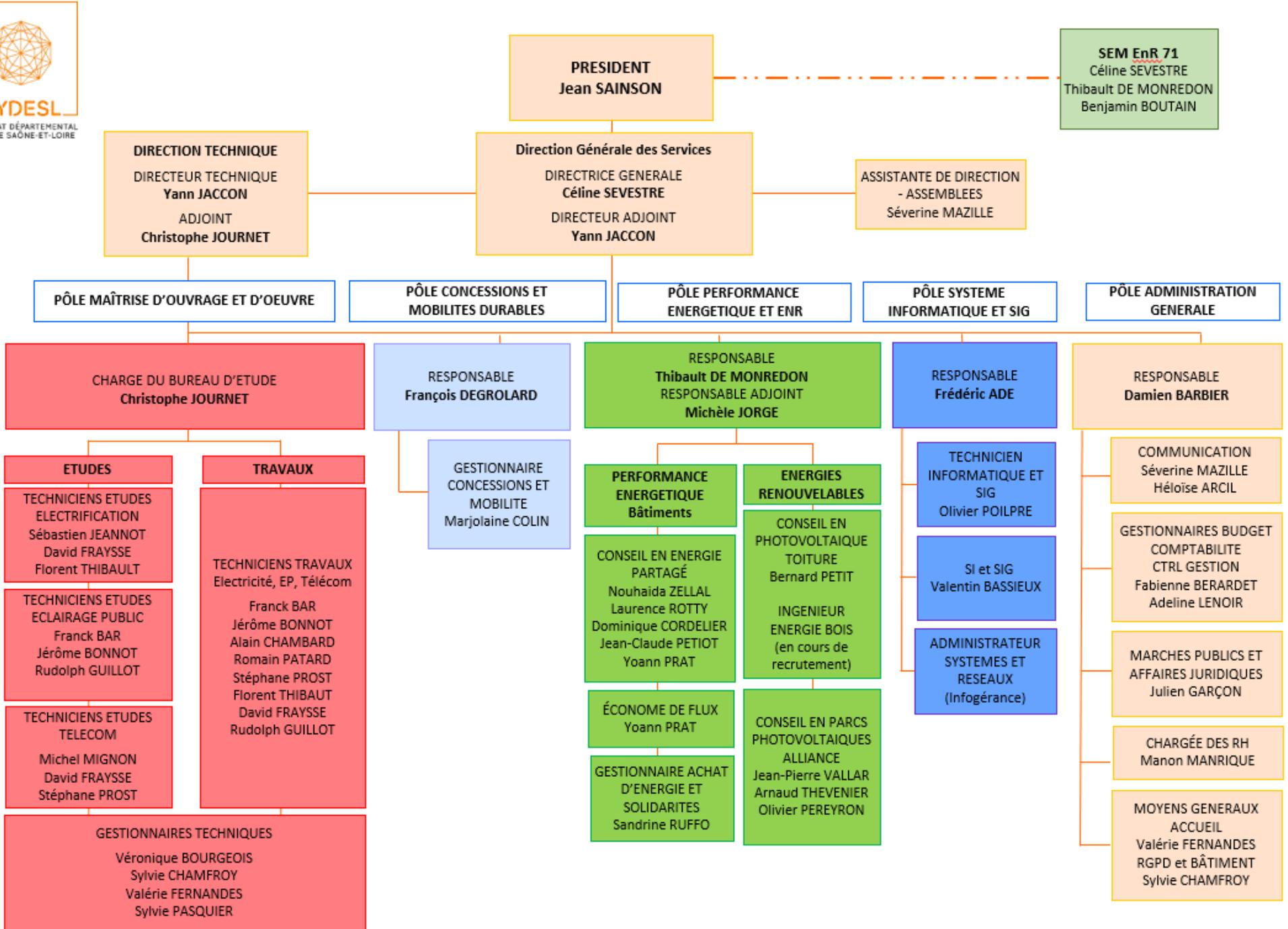
LE COMITÉ SYNDICAL



LE COMITÉ SYNDICAL

DES ÉLUS À VOTRE ÉCOUTE





Vos interlocuteurs techniques sur les réseaux

- électriques
- éclairage
- télécom

Sur cette carte, vos interlocuteurs par secteur :

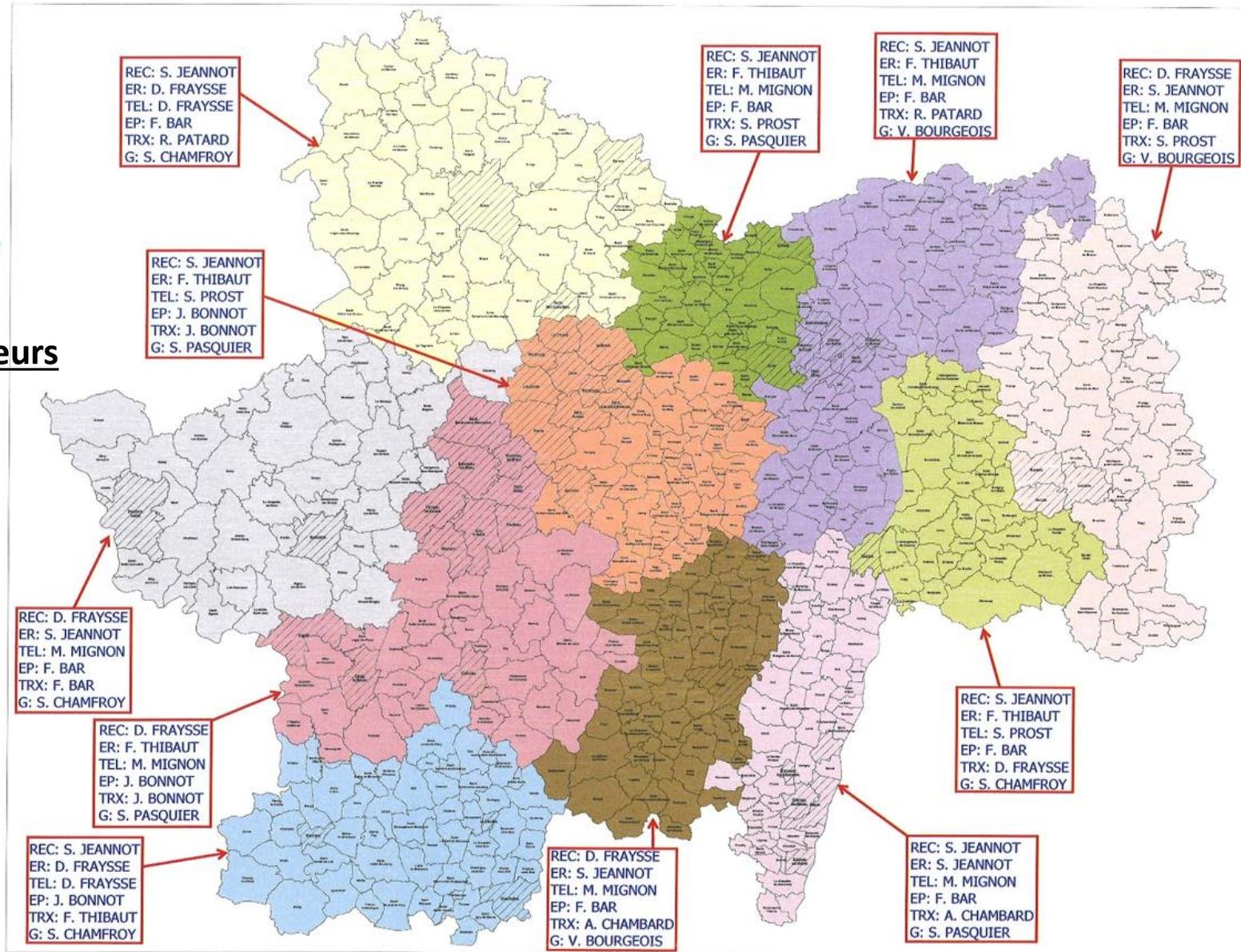
Rudolph GUILLOT, Technicien éclairage

Diagnostic éclairage public, Contrôle cartographique, dossiers Fonds Vert, suivi de travaux EP



REPARTITION GEOGRAPHIQUE INTERVENANTS TECHNIQUES TOUS RESEAUX

- Rural
- ▨ Urbain
- 1 Autunois OMEXOM
- 2 Basse Saïlle
- 3 Bresse Chalonnaise
- 4 Brionnais POTAIN TP
- 5 Campagnes de Bresse
- 6 Charolais OMEXOM
- 7 Clunysois
- 8 Loire et Arroux POTAIN TP
- 9 Mâconnais Beaujolais
- 10 Nord Chalonnais OMEXOM
- 11 Sud Chalonnais



Vos interlocuteurs sur la performance énergétique

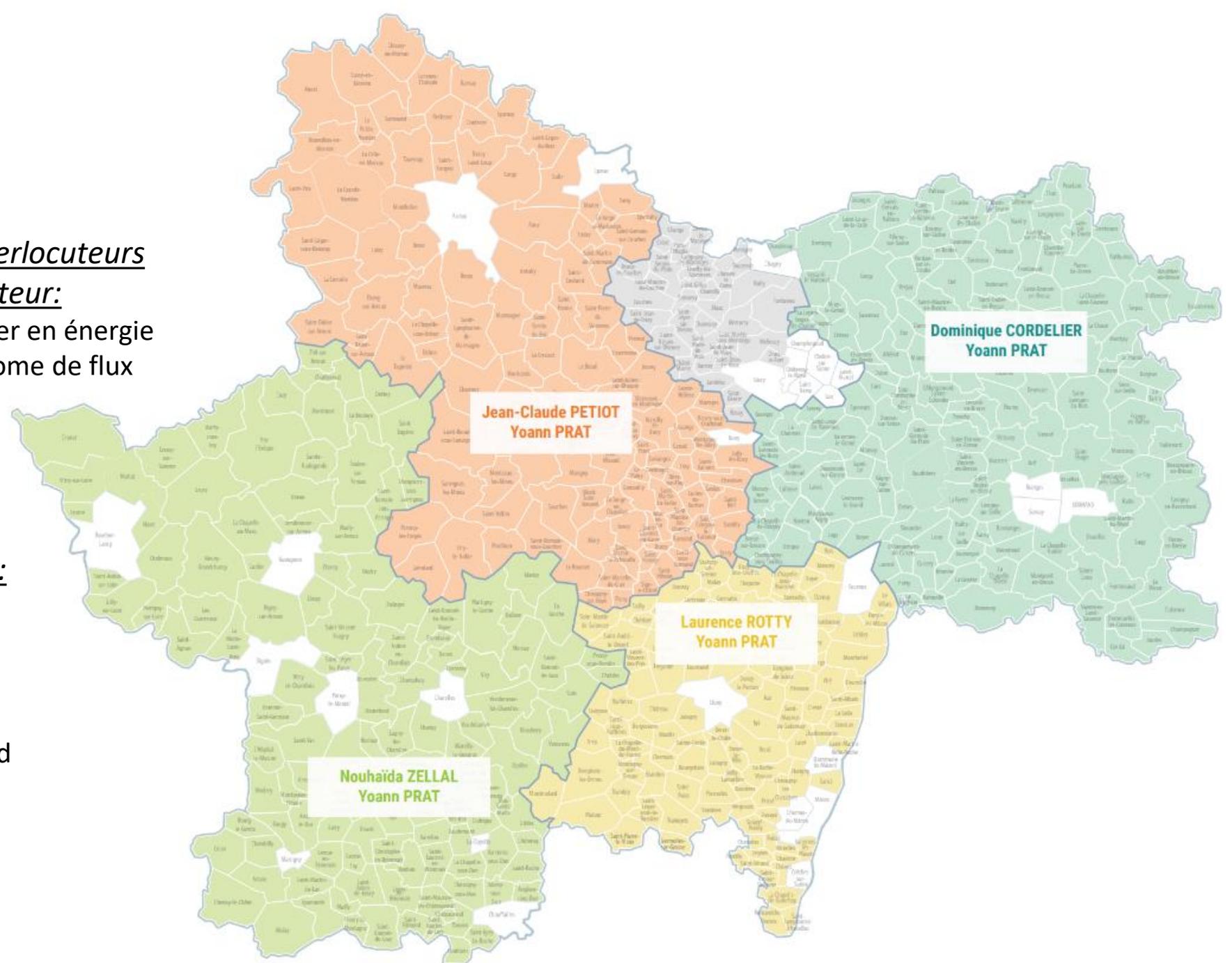
Vos interlocuteurs par secteur:
Conseiller en énergie et Economie de flux

Vos interlocuteurs sur l'intégralité du département :

Bernard PETIT : Technicien EnR (PV toiture et chaudière bois)

Olivier PEREYRON : Technicien Grand EnR (PV au sol et éolien)

Sandrine RUFFO : Gestionnaire GAE





RESEAUX

Etat d'avancement des travaux et projets

Chaque année, le bureau du Comité territorial se réunit en septembre/octobre N-1 afin de prioriser les affaires et proposer une liste de travaux en année N

- Les études correspondantes sont ainsi commandées en automne N-1.
- Cette liste de travaux est validée financièrement en décembre N-1.
- Les instructions financières sont envoyées aux communes au premier semestre de l'année N, au fur et à mesure de l'avancement des études.
- Les dotations de l'Etat (FACE) sont communiquées au SYDESL courant mars de l'année N.



L'Etat demande une réalisation des travaux d'ici l'été N+1.



RESEAUX

515

Communes en régime **rural**
d'électrification (< 2000 habitants)



Le SYDESL est maître d'ouvrage
des travaux d'électrification:

- Renforcements
- Raccordements
- Enfouissements
- Résorption fils nus

49

Communes en régime **urbain**
d'électrification (> 2000 habitants)



Le SYDESL est maître d'ouvrage
des travaux d'enfouissement esthétique.



RESEAUX

Eclairage public

Règlement d'intervention

ECLAIRAGE PUBLIC

Règlement d'intervention
à destination des communes RURALES
révisé en commission du 3 février 2021

Participations financières HT

Type d'intervention		Participations	Observations	
MARCHE TRAVAUX	Dossier spécifique	Neuf	100 % commune	Pour les lotissements, extensions, etc. les câbles et fourreaux sont pris en charge par le SYDESL
	Eclairage autonome (Distance minimum de 150 m d'éloignement du réseau EP existant ; abris bus, aire de covoiturage, etc.)		50 % commune 50% SYDESL	Nouvelle enveloppe 2021 de 30 000 € TTC dans la limite de 2000€/an/commune
	Lié à des travaux de Réseau HTA et BT		Sur ouvrage Aérien 5 % Sur ouvrage Souterrain 15 %	Sur montant total (HT) des travaux électriques (hors étude) A utiliser dans la zone de travaux, dans la limite de l'infrastructure géographique existante et de la puissance installée

MARCHE ENTRETIEN ET MAINTENANCE

Renouvellement équipement vétuste	Eclairage zénithal y compris projecteurs	30 % Commune 70 % SYDESL	<p>Plafonds d'éligibilité : Luminaire et projecteur 600 € HT Candélabre 800 € HT</p> 
	Luminaires, projecteurs et horloges vétustes	35% Commune 65% SYDESL + Fonds Vert	
Déplacement d'ouvrage	Pour raison esthétique	100 % commune	
	Pour aménagement	100 % SYDESL	
Rénovation peinture Mâts et/ou luminaires		50 % SYDESL	
		50 % commune	
Remplacement des prises guirlandes, des coffrets de commandes EP (hors horloge), des supports bois ou béton vétustes		100 % SYDESL	100 k€ dont 15 PG, 35 CMD et 50 SUPP
Exploitation, entretien et maintenance curative et préventive (y compris base de données et cartographie)		Contribution annuelle restant à la charge	Entretien et maintenance préventive
		10 € par luminaire "récent" 25 € par luminaire énergivore	Exploitation, entretien et maintenance curative
Sinistre	Travaux avec tiers identifié	100 % SYDESL	Recouvrement par le SYDESL auprès du tiers identifié
	Travaux avec tiers non identifié	70 % SYDESL	
		30 % commune	
	Aléas climatique	100 % à la charge du SYDESL avec franchise de 5 foyers et selon les règles arrêtées au CS du 19/02/2013	50 foyers au-delà des 5 foyers (franchise de la commune) ou 30 % du patrimoine numérique global communal, avec un plafond de 30 000 € TTC par évènement.
	Catastrophe naturelle	100 % SYDESL	Si reconnu par les pouvoirs publics et après inscription au journal officiel
Pose et dépose guirlandes		100 % commune	
Réglage d'horloge		100 % commune	



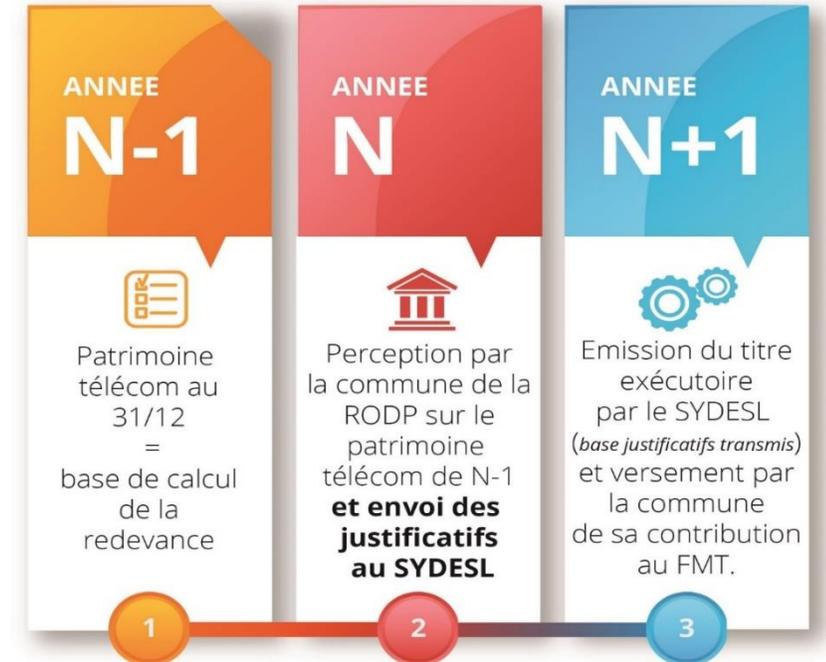
RESEAUX Télécom

- Participation du SYDESL, sur toute nouvelle instruction depuis juin 2021, à hauteur de:
 - 50 % du HT sur renforcement ou fils nus
 - 40 % du HT sur environnement
 - 25 % du HT sur télécom seul
- Demande de la participation de la commune dès la fin des travaux (quel que soit le délai de dépose par les opérateurs télécom)

Source du fonds de mutualisation :

- la **RODP télécom des communes adhérentes**
- La **participation de l'opérateur Orange (20% tranchée)**

Le SYDESL émet cette les titres de la contribution au FMT 2023.
Ces titres sont basés sur la perception par votre commune de la RODP 2022.
La RODP que vous avez perçue en 2022 a été calculée sur le patrimoine télécom arrêté au 31/12/2021



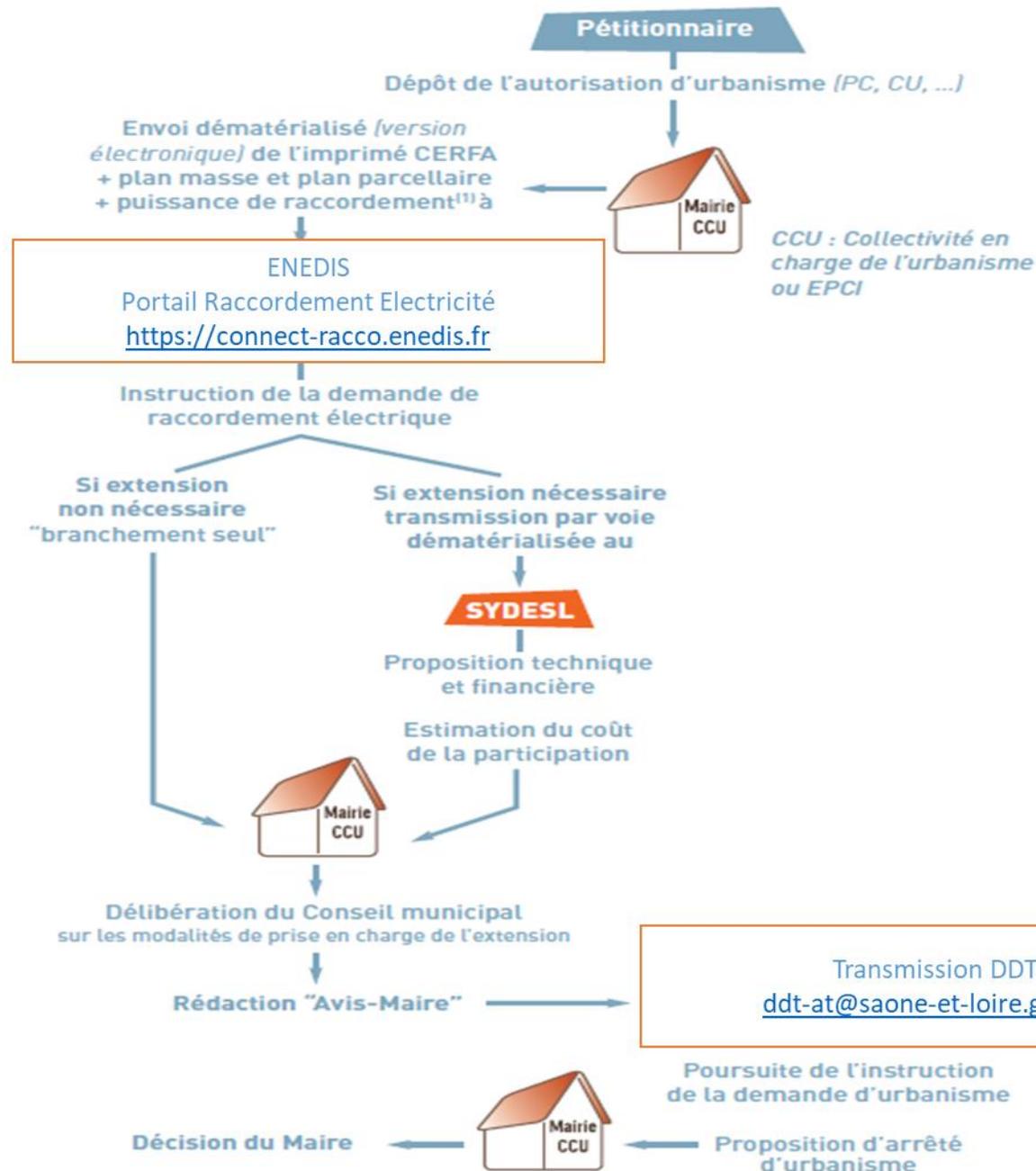


RESEAUX Raccordements

La loi APER modifie le code de l'énergie et notamment son article L. 342-11 relatif à la contribution versée pour le raccordement.

D'ici la fin de l'année, la part de contribution correspondant à l'extension hors du terrain d'assiette ne sera plus à charge de la commune.

Le SYDESL adaptera donc ses courriers et ses procédures en fonction.



GAZ : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE CONCESSION

- Un nouveau modèle de contrat de concession validé nationalement par GRDF et la FNCCR
- Un travail de négociation engagé au niveau départemental avec GRDF pour intégrer ce nouveau modèle de contrat et l'adapter aux spécificités locales (schéma directeur des investissements, programmation pluriannuelle, qualité de distribution...)
- Le SYDESL regroupe actuellement 179 communes sur 240 desservies en gaz naturel



MOBILITES DURABLES

Depuis 2021, le SYDESL cofinance des études visant le développement de l'hydrogène en partenariat avec les EPCI et l'ADEME

Pour 2022, une réflexion des syndicats d'énergie à l'échelle régionale est en cours pour la création d'une SAS GNV – H².

Le SYDESL porte et développe le réseau départemental de bornes de recharge pour véhicules électriques accessibles à tout public



Bornes IRVE votées du SYDESL au 01/09/2023

<https://territoiredenergie-bourgogne-franche-comte.freshmile.com>



Routes primaires

- Autoroute
- Quasi-autoroute
- Route à 1 chaussée
- Route à 2 chaussées
- Autres valeurs

GNL_Département

IRVE déploiement

- IRVE déployées
- IRVE programmés

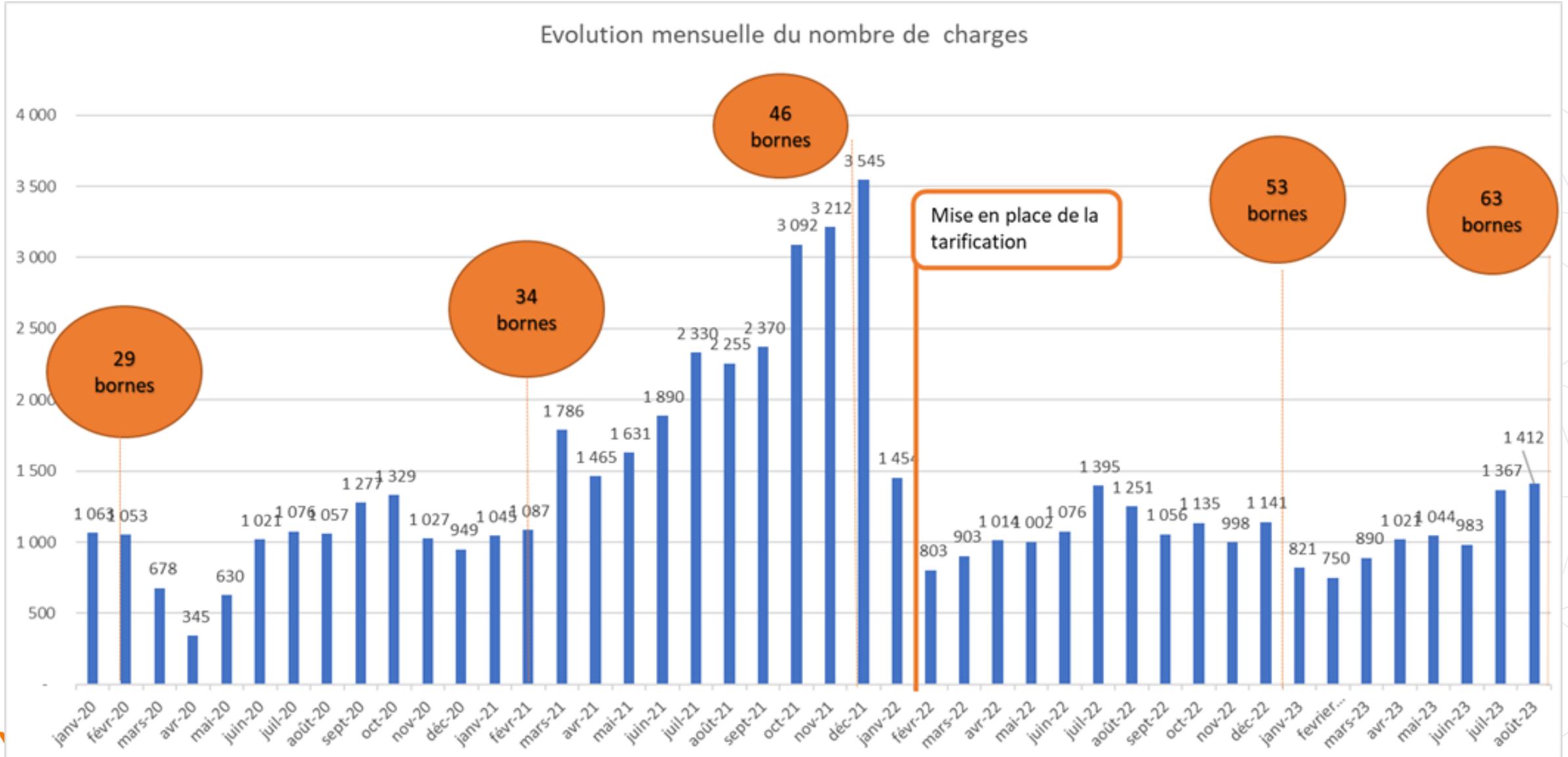
Communes

- CUCM (Rural)
- CUCM (Urbain)
- Autres valeurs

- Bornes déployées
- Bornes en cours ou en attente

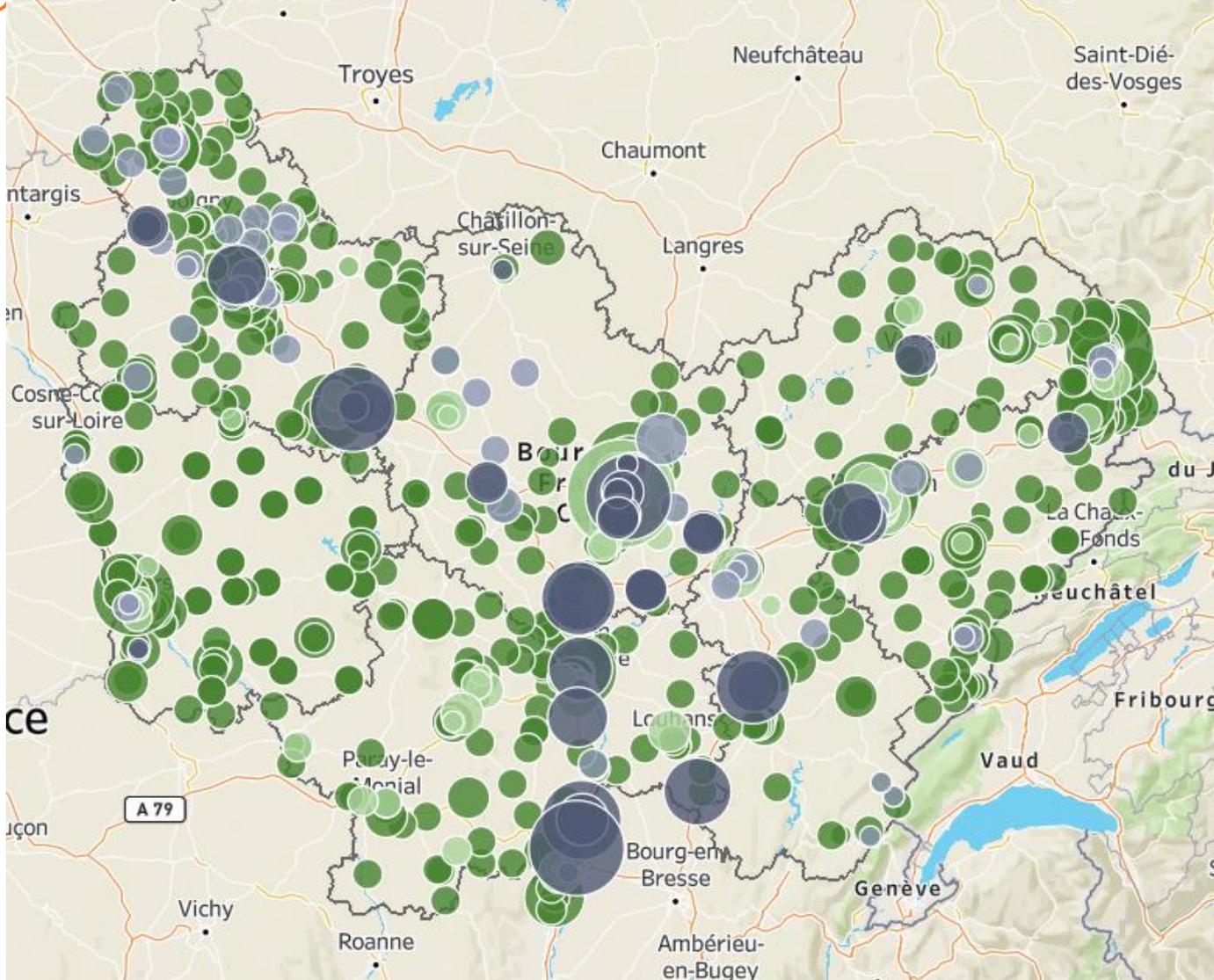


- 63 bornes en activité (dont 12 raccordées en 2023)
- Une baisse du nombre de charges d'environ 30% liée en grande partie à la mise en place de la tarification et au déploiement de bornes privées





Cartographie des zones de recharge selon leur puissance



- **La part de PDC rapides et ultra rapides de la région représente 17%, largement au-dessus de la moyenne nationale (9,7 %).**
- Expliqué par la traversée de l'A63,
- **La région compte 116 zones de recharge rapides et ultra rapides.**



Source : TACTIS – étude Schéma Directeur Mobilité Région BFC 2023

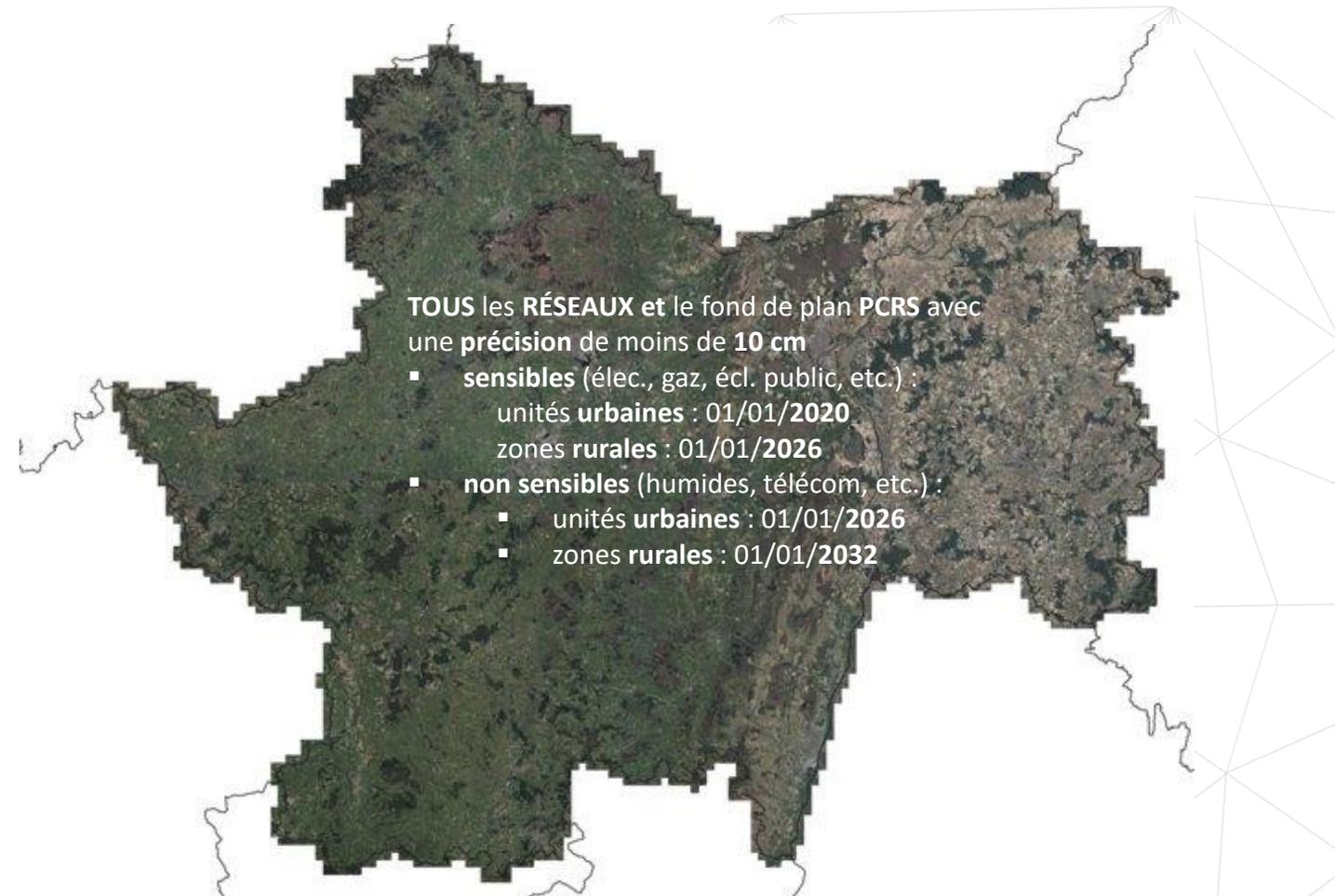
LE PCRS 71 EST ACHEVÉ

Réforme anti-endommagement des réseaux
Décret du 22 octobre 2018

Il revient à chaque gestionnaire de géoréférencer ses réseaux, y compris tous les affleurants.

Les réseaux pourront ensuite être superposés au PCRS dans le SIG. Le PCRS n'intègre pas les réseaux.

A lui seul, c'est un outil précieux pour les décideurs, les gestionnaires de voirie et les gestionnaires de réseaux



PCRS : image en milieu urbain



PCRS : image en semi-urbain

PCRS : image en milieu rural

PCRS : PARTENARIAT AVEC L'IGN

QUEL PCRS ?

Une acquisition aérienne

Plus facile d'exploitation que le terrestre

Plus massive et systématique

Maîtrisée par l'IGN et maturité de l'expertise

Une orthophoto

Plus facile d'utilisation

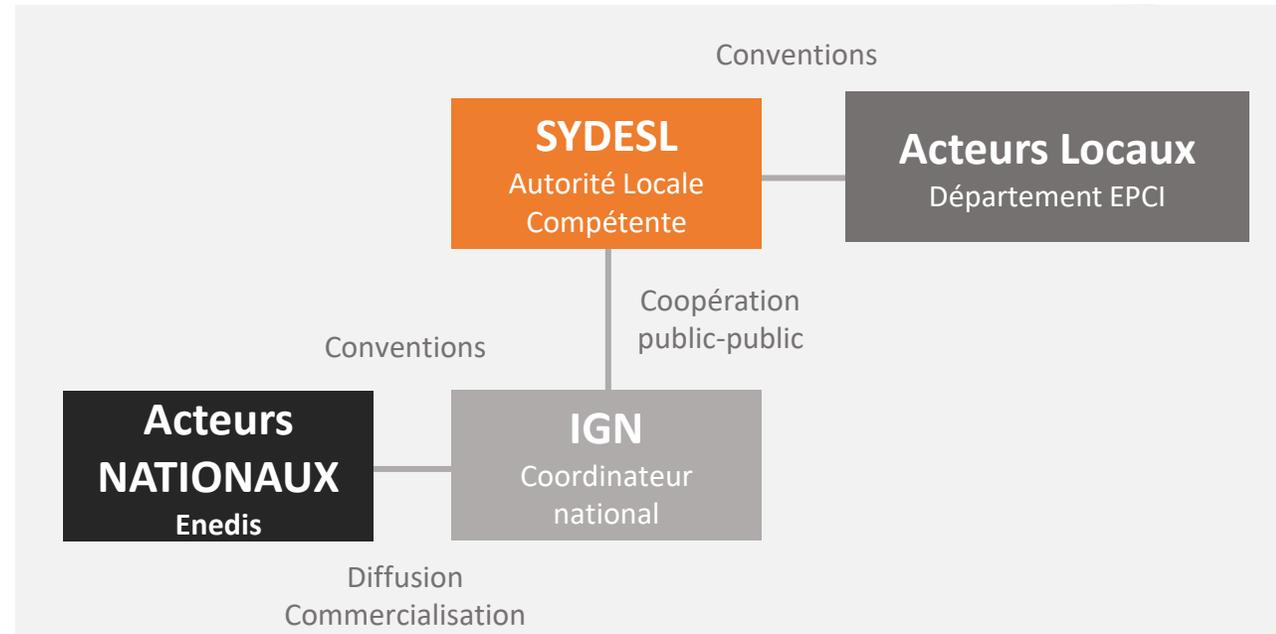
Plus facile à comprendre

Une proposition

De l'image sur tout le département

En complément, du PCRS vecteur « à la demande »

Mise à jour tous les quatre à six ans



IGN	21,5%	273 410,00 €
Acteurs locaux	66,7%	849 230,00 €
SYDESL	35,3%	449 230,00 €
Département	15,7%	200 000,00 €
EPCI	15,7%	200 000,00 €
Acteurs Nationaux	11,8%	150 000,00 €
ENEDIS	11,8%	150 000,00 €
		1 272 640,00 €

CATALOGUE DE PRESTATIONS GÉOMATIQUES

Offre SIG

Accès au SIG-Patrimoine
Accès au module SIG-AEP

Gratuit

100 € TTC / an + 5€ TTC / an / 1000 habitants

Prestations sur demande

Détection & géoréférencement de réseaux
Relevés PCRS
Contrôles de précision
Numérisation réseaux AEP, ASS
Numérisation réseaux RCU
Carte thématique
Correction de géométrie
Création d'un flux (WMS, WFS...)

Gratuit pour les rurales 0,34 € HT / ml (aérien) 1,13 € HT / ml (sout) pour les communes urbaines

À partir de 230 € HT / 10 ha

De 0,40 à 0,95 € HT/ml + forfait 150 €

De 0,06 à 0,10 € HT/ml

De 0,06 à 0,15 € HT/ml

Sur devis : 125 € / 0,5 j

Sur devis : 125 € / 0,5 j

Flux EP : gratuit

Accompagnement et conseils

Formations
Conseils & rédaction de CCTP
Accompagnement de projet

Gratuit (formation prise en main) / 125 € (avancée)

Sur devis : 125 € / 0,5 j

Sur devis : 125 € / 0,5 j



GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIES

achat-energies@sydesl.fr

Les objectifs:

- Optimiser l'achat d'énergie sur le marché du fait de la fin progressive des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité et de gaz (36 KVA et 30 MWh/an)
- Décharger les collectivités des procédures lourdes de préparation et de passation des marchés publics
- Anticiper la hausse des prélèvements (taxes, contributions) sur le budget des collectivités
- Logiciel e-Mage (par la société DEEPKI)
- Sécuriser l'approvisionnement d'énergies des membres sur 3 ans

5 745 points de livraison électricité / 869 points gaz

274 membres en Saône & Loire



Calendrier des échéances actuelles et futures

Energie	Période de fourniture d'énergie	Date limite d'adhésion
Gaz naturel	du 01/01/2022 au 31/12/2024	31/03/2021
Électricité	du 01/01/2023 au 31/12/2025	28/02/2022
Gaz naturel	du 01/01/2025 au 31/12/2027	30/04/2023
Électricité	du 01/01/2026 au 31/12/2028	29/02/2024
etc...		



PRIX GAZ 2022, 2023 ET 2024 :

Marchés 2021-SIEENms36 et 2021-SIEENms37

Fourniture du 01/01/2022 au 31/12/2024



LOT 1 : marché n° 2021-SIEENMS36 – GAZ DE BORDEAUX

Points de Livraison (PDL) à relève semestrielle (PDL composé de 14 caractères)

Période	TM (€HT/MWh)	T _{CEE} (€HT/MWh)	T _{GO} (€HT/MWh) - optionnel
2022 - janvier	115,37	5,01	Taux souscription (%) * 16,00
2022 - février	84,56		
2022 - mars	99,01		
2022 - avril	90,75		
2022 – mai et juin	130		
2022 – juillet à décembre	67,63		
2023	27,45		
2024	21,78		



LOT 2 : marché n° 2021-SIEENMS37 – GAZ DE BORDEAUX

Points de livraison (PDL) à relève mensuelle (PDL composé de 9 caractères débutant par « GI »)

Période	TM (€HT/MWh)	T _{CEE} (€HT/MWh)	T _{GO} (€HT/MWh) - optionnel
2022 - janvier	115,28	5,01	Taux souscription (%) * 16,00
2022 - février	84,47		
2022 - mars	99,01		
2022 - avril	90,75		
2022 – mai et juin	130		
2022 - juillet à décembre	67,41		
2023	26,95		
2024	21,28		



Marchés 2022-SIEEENms12 et 2022-SIEEENms13 / Fourniture du 01/01/2023 au 31/12/2023

Prix de l'électricité 2023 (sans dispositif « amortisseur »).

LOT 1 : 2022-SIEEENms12 - EDF



Points de livraison en courbe de charge alimentés en haute tension

Grille tarifaire	Période tarifaire	Prix de fourniture 2023 (€ HT/MWh)	Prix de la capacité 2023 (€ HT/MWh)		** Prix CEE 2023 (€ HT/MWh)	*** Prix garantie origine 2023 (€ HT/MWh)
			*(Ps ≥ 250 kW)	(Ps < 250 kW)		
HTA	Pointe	636,28	49,70	57,18	5,29	2,80 (optionnel)
	Heure Pleine saison Haute	515,30	14,92	18,01		
	Heure Creuse saison Haute	194,52	-2,33	-2,10		
	Heure Pleine saison Basse	234,43	-2,33	-2,10		
	Heure Creuse saison Basse	107,68	-2,34	-2,11		

Points de livraison profilés, alimentés basse tension d'une puissance supérieure à 36 kVA

Grille tarifaire	Période tarifaire	Prix de fourniture 2023 (€ HT/MWh)	Prix de la capacité 2023 (€ HT/MWh)	** Prix CEE 2023 (€ HT/MWh)	*** Prix garantie origine 2023 (€ HT/MWh)
BT (Ps > 36 kVA)	Heure Pleine saison Haute	575,15	24,06	5,29	2,80 (optionnel)
	Heure Creuse saison Haute	242,98	-1,92		
	Heure Pleine saison Basse	270,63	-1,92		
	Heure Creuse saison Basse	160,68	-1,93		



Marchés 2022-SIEEENms12 et 2022-SIEEENms13 / Fourniture du 01/01/2023 au 31/12/2023

Prix de l'électricité 2023 (sans dispositif « amortisseur »).

LOT 2 : 2022-SIEEENms13 - EDF

Points de livraison profilés, alimentés basse tension d'une puissance inférieur ou égale à 36 kVA

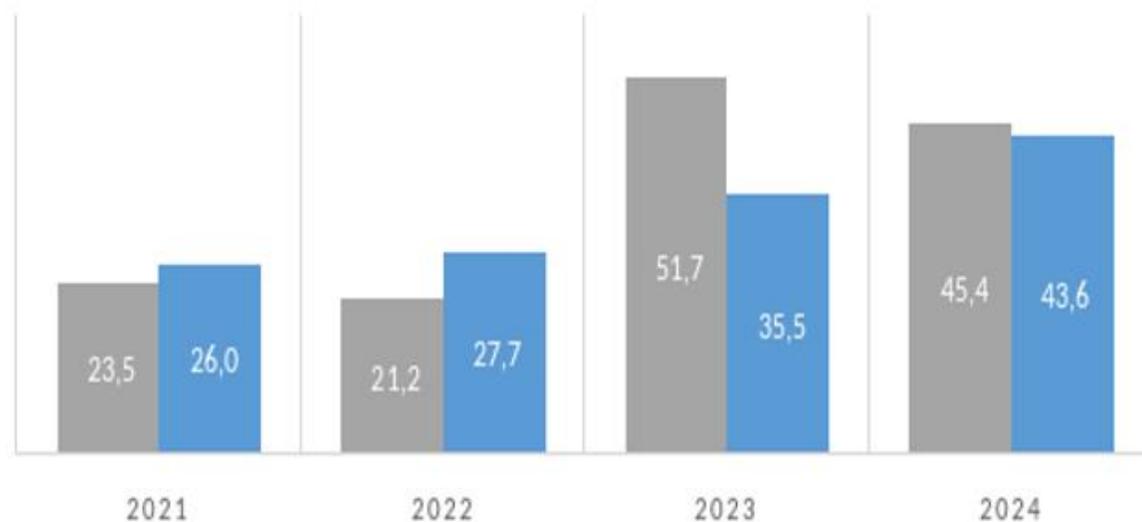
Grille tarifaire	Période tarifaire	Prix de fourniture 2023 (€ HT/MWh)	Prix de la capacité 2023 (€ HT/MWh)	** Prix CEE 2023 (€ HT/MWh)	*** Prix garantie origine 2023 (€ HT/MWh)
Base	Sans différenciation temporelle	386,99	8,45	5,29	2,80 (optionnel)
Heure Pleine / Heure creuse	Heure Pleine	379,50	10,92		
	Heure Creuse	143,22	-1,97		
Éclairage public	Sans différenciation temporelle	25,34	1,28		
4 postes	Heure Pleine saison Haute	556,46	27,29		
	Heure Creuse saison Haute	235,74	-1,84		
	Heure Pleine saison Basse	257,54	-1,84		
	Heure Creuse saison Basse	153,24	-1,84		



GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIE : QUELLES PERSPECTIVES ?

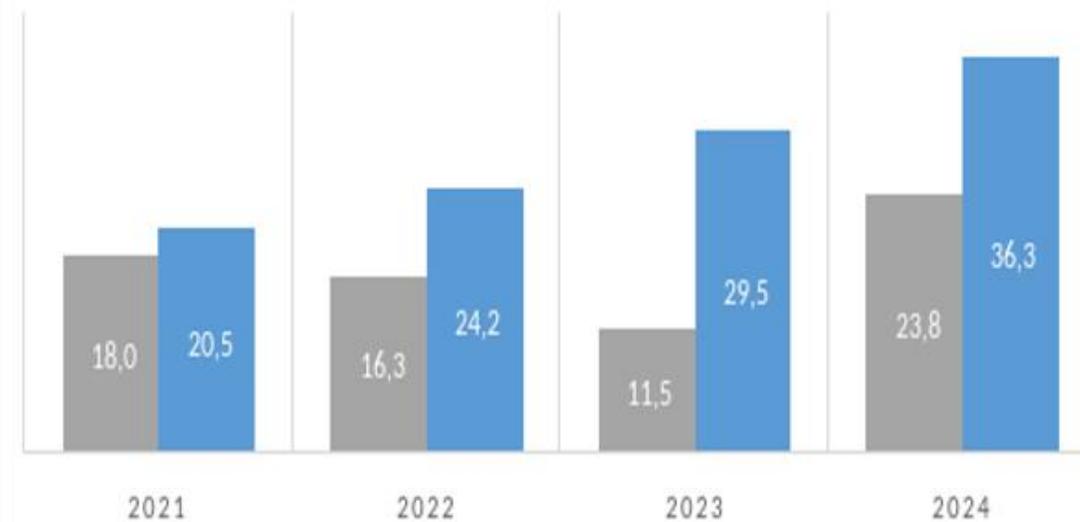
ESTIMATION DÉPENSES ELEC TRVE HORS EP (M €TTC)

■ Marché - hors EP ■ TRVe - hors EP



ESTIMATION DÉPENSES ELEC TRVE EP (M €TTC)

■ Marché - EP ■ TRVe - EP





SOLIDARITE LOGEMENT

Le SYDESL lutte contre la précarité énergétique des particuliers.



🌀 Programme MaPrimeRénov' Sérénité – 100 000 € / an

- Aide de 500€ à 200 ménages aux revenus modestes et très modestes
- Partenariat du SYDESL avec l'ANAH

🌀 Programme Procivis – 150 000 €

- Avance sur subventions pour les ménages les plus modestes

🌀 Fonds de Solidarité Logement – 10 000 € / an

- Participation du SYDESL au soutien de factures impayées

NOS PRESTATIONS DE BÂTIMENTS

Adresse mail : performance-energetique@sydesl.fr

CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ

- **Cible** : l'ensemble du patrimoine des collectivités
- **Objectif** : améliorer la connaissance des communes sur leur patrimoine
- **Rendu** : Bilan sur les consommations énergétiques ainsi que d'un plan d'action
- **En plus +** : Aide à la valorisation des CEE

PRÉ-DIAGNOSTIC

- **Cible** : un ou plusieurs bâtiments précis d'une collectivité
- **Objectif** : permet à une collectivité de connaître des éléments techniques suffisant pour la prise de décision sur les travaux à mener
- **Rendu** : Le document détermine les travaux à réaliser ainsi qu'un estimatif du coût associé

AUDIT – BUREAU D'ÉTUDE EXTERNE

- **Cible** : un ou plusieurs bâtiments précis d'une collectivité
- **Objectif** : permet à une collectivité la réalisation d'un audit énergétique essentiel avant la réalisation de travaux de rénovation énergétique
- **Rendu** : L'audit, réalisé selon les normes spécifiques pour l'obtention de subventions, permet de connaître

Les audits sont financés à 70 % par un programme Région – seul le reste à charge est facturé à la commune

NOS PRESTATIONS ÉNERGIES RENOUVELABLES

Adresse mail : performance-energetique@sydesl.fr

ETUDE ENR

- **Cible** : l'ensemble des collectivités concernées par un projet de chaufferie bois ou de photovoltaïque de toiture
- **Objectif** : étudier le potentiel énergie renouvelable d'un projet
- **Rendu** : étude d'opportunité énergétique avec analyse du projet, estimation financière et détail technique

ACCOMPAGNEMENT DE GRANDS PROJETS ENR

- **Cible** : l'ensemble des collectivités concernées par un projet éolien ou photovoltaïque au sol
- **Objectif** : étudier le potentiel projet et conseiller la collectivité sur les démarches à mener et le recrutement d'un développeur
- **Rendu** : étude d'opportunité énergétique avec analyse du projet, estimation financière et détail technique

SUBVENTION RÉSEAU DE CHALEUR BOIS

- **Cible** : l'ensemble des collectivités réalisant un projet de réseau de chaleur bois et éligibles aux aides ADEME
- **Objectif** : Soutenir les projets de réseau de chaleur bois
- **Financement** : 50% du reste à charge dans la limite de 1000€ et de 80% maximum d'aides publiques



Les projets de réseau de chaleur (une chaufferie pour plusieurs bâtiments) sont étudiés par les services du Département de Saône et Loire.

TARIFICATION DES PRESTATIONS SYDESL

CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ		PRÉ-DIAGNOSTICS ÉNERGÉTIQUES BÂTIMENTS		CONSEIL EN ÉNERGIES RENOUVELABLES		DIAGNOSTIC ÉCLAIRAGE PUBLIC	
COÛT ANNUEL DE L'ACCOMPAGNEMENT TARIFS MEMBRES SYDESL		COÛT ANNUEL DE L'ACCOMPAGNEMENT TARIFS MEMBRES SYDESL		COÛT ANNUEL DE L'ACCOMPAGNEMENT TARIFS MEMBRES SYDESL		COÛT ANNUEL DE L'ACCOMPAGNEMENT TARIFS MEMBRES SYDESL	
0,20 €	par habitant pour les communes jusqu'à 5 000 habitants	0,30 €	par habitant	0,10 €	par habitant	0,70 €	par point lumineux
0,10 €	par habitant supplémentaire au-delà de 5 000 habitants	+		+		+	
+		Gratuit	0 à 2 pré-diagnostic	Gratuit	0 à 2 pré-diagnostic	16,20 €	sur coût par point lumineux pour les communes <u>dans l'impossibilité de fournir leur état EP</u> préalable uniquement
Gratuit	0 à 5 bâtiments	75,00 €	par pré-diagnostic à partir du 3 ^{ème} pré-diagnostic	75,00 €	par pré-diagnostic à partir du 3 ^{ème} pré-diagnostic		
0,20 €	par bâtiment de 6 à 10 bâtiments	TARIFS NON-MEMBRES SYDESL		TARIFS NON-MEMBRES SYDESL		TARIFS NON-MEMBRES SYDESL	
0,10 €	par bâtiment au-delà de 10 bâtiments	0,30 €	par habitant	0,30 €	par habitant	1,00 €	par point lumineux
		+		+		+	
TARIFS NON-MEMBRES SYDESL		Gratuit	0 à 2 pré-diagnostic	Gratuit	0 à 2 pré-diagnostic	12,60 €	sur coût par point lumineux pour les communes <u>dans l'impossibilité de fournir leur état EP</u> préalable uniquement
650 €	par bâtiment par an	100,00 €	par pré-diagnostic à partir du 3 ^{ème} pré-diagnostic	100,00 €	par pré-diagnostic à partir du 3 ^{ème} pré-diagnostic		

Tarif plancher de 250 € pour les membres ou les non-membres

Tarif plancher de 125 € pour les membres ou les non-membres

Tarif plancher de 125 € pour les membres ou les non-membres

Tarif plancher de 100 € pour les membres ou les non-membres
*pour savoir si le SYDESL dispose de votre état EP, merci de vous rapprocher de nos services.

LOI APER DU 10 MARS 2023

Les grandes propositions :

1 / Planifier les EnR

- Cartographie – mise en place de zones d'accélération des EnR
- Définition de l'agrivoltaïsme (article L.314-36 du code de l'Energie)
- Mise en ligne d'un observatoire pour la biodiversité

2 / Simplification des procédures : RIIPM - Référent départemental

3/ Maîtrise du foncier

- Photovoltaïque
- Eolien et autres énergies

4/ Meilleure partage des valeurs EnR

5/ Achats directs d'énergie

- Contrats directs d'achat d'énergie renouvelable (CADER ou PPA)
- Autoconsommation individuelle ou collective (ACI / ACC)

Orientation TEPOS: Un exemple d'outil à la disposition des communes

(Avec la participation du SYDESL et piloté par Michel MAYA)

[Vidéo de démonstration par Michel MAYA](#)

<https://www.tramayes.com/APER/23-09-04-Orientation-TEPOS/>

L'objet de ce fichier est de regarder sur un territoire donné comment, à partir des données énergétiques définies à une certaine année, il est possible, en appliquant des actions de sobriété et d'efficacité énergétiques et en développant des énergies renouvelables, d'avoir une trajectoire énergétique vers un territoire autonome en énergie, voire excédentaire (démarche TEPOS).

Attention : les valeurs ne doivent être comprises que comme des ordres de grandeurs.
Souvent elles peuvent représenter des moyennes nationales qui ne tiennent pas compte des disparités territoriales.

Les calculs ont été fait à partir d'hypothèses de productible annuel pour un vecteur énergétique donné.
En informations complémentaires, vous êtes invités à parcourir les liens ci-dessous.

Informations issues du site de l'ADEME

<https://librairie.ademe.fr/cadic/8006/Introduction-012221.pdf>

Technologie	Production ou Puissance	Objectifs production consommation 2028	Emission CO ² (gCO ² /kWh)	Coût du MWh produit 2020 HT/MWh	Emprise au sol	Emplois ETP 2020	Témoignages, Méthodes, Chiffres clés	Fiche complète
Géothermie de surface	4,77 TWh	7 TWh/an		15	950,015 ha/MWth	1 470	https://qrco.de/be7DGm	https://librairie.ademe.fr/cadic/8006/GeothermieDeSurface-20230711-012221-1.pdf
Récupération de chaleur								
Bois énergie	126,6 TWh	163 TWh/an	12,3	74		25 760	https://qrco.de/bdoxdx	https://librairie.ademe.fr/cadic/8006/Bois-energie-20230711-012221-3.pdf
Géothermie profonde	2 TWh	+100% / 2022		10	380,015 ha/MWth	2 210	https://qrco.de/be7DEg	https://librairie.ademe.fr/cadic/8006/GeothermieProfonde-20230711-012221-4.pdf
Solaire thermique	1,3 TWh	2,2 TWh/an		8	1104,2 ha/MW	2 520	https://qrco.de/be7D6k	https://librairie.ademe.fr/cadic/8006/SolaireThermique-20230711-012221-5.pdf
Photovoltaïque	16,3 GW	40 GW		33	1051,5 ha/MW	12 160	https://qrco.de/be7DAZ	https://librairie.ademe.fr/cadic/8006/Photovoltaïque-20230711-012221-6.pdf
Eolien terrestre	20,4 GW	34 GW	12,7 gCO ² /kWh		660,15 ha/MW	12 700	https://qrco.de/be7DHS	https://librairie.ademe.fr/cadic/8006/EolienTerrestre-20230711-012221-7.pdf
Réseaux de chaleur	30 TWh	33,5 TWh		125	80	3 450	https://qrco.de/be7D8d	https://librairie.ademe.fr/cadic/8006/ReseauDeChaleur-20230711-012221-8.pdf
Méthanisation	11 TWh	28 TWh		34	1151,6 ha	4 420	https://qrco.de/bdyPPH	https://librairie.ademe.fr/cadic/8006/Methanisation-20230711-012221-9.pdf

Bilan énergétique immédiat (commune ou EPCI)

Choisir votre territoire

Commune 71

977 Habitants

1 524 ha

Code INSEE : 71 000

Consommations de votre territoire (MWh)

Année des consommations 2 018

MWH

Industrie 6 801

Tertiaire 3 793

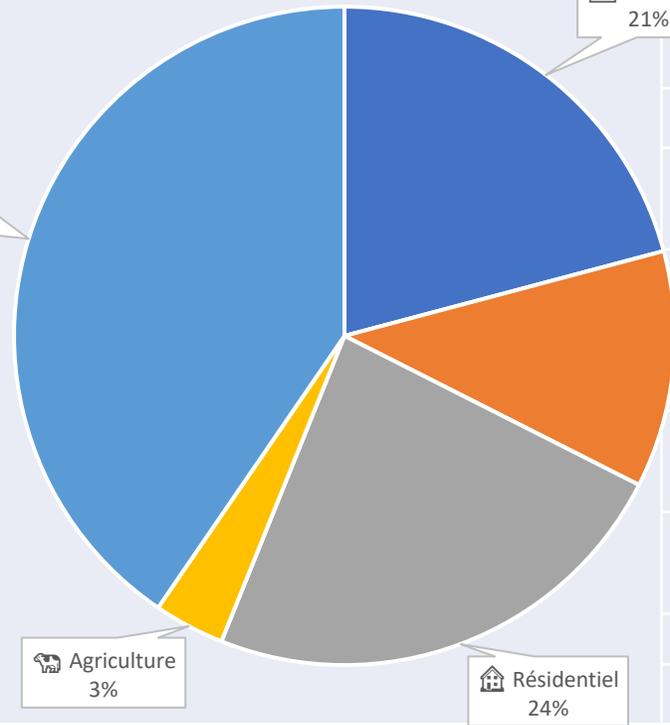
Résidentiel 7 696

Agriculture 1 130

Transport routier 13 197

Consommation annuelle 32 617

Transport routier 40%



Productions de votre territoire (MWh)

Année des productions 2 021

MWH

Éolien terrestre 51

Méthanisation : Biométhane injecté 86

Hydraulique 10

Solaire photovoltaïque 165

Solaire thermique 17

Bois énergie chauffage urbain (chaleur) 466

Bois énergie chaufferies agricoles et industrielles (chaleur) 0

Bois énergie chaufferies collectives (chaleur) 81

Bois énergie bois des ménages 907

Géothermie 0

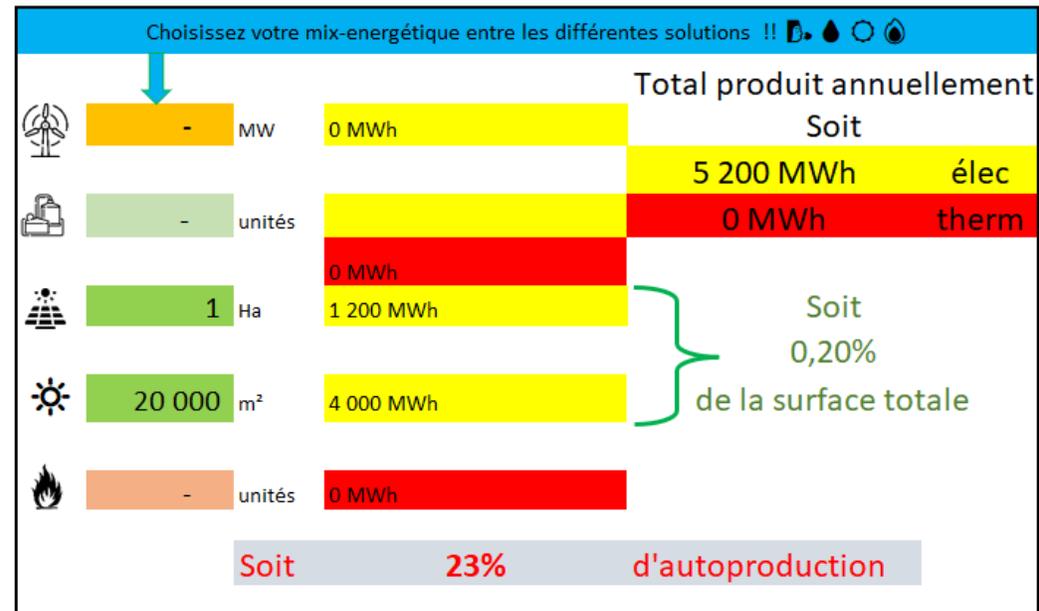
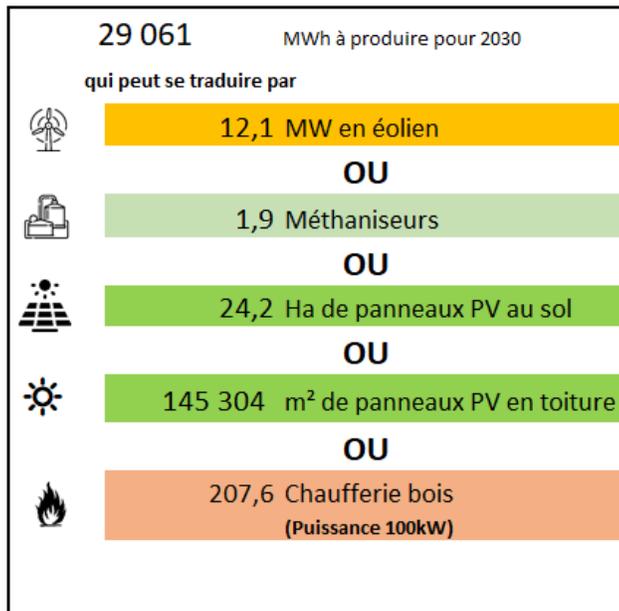
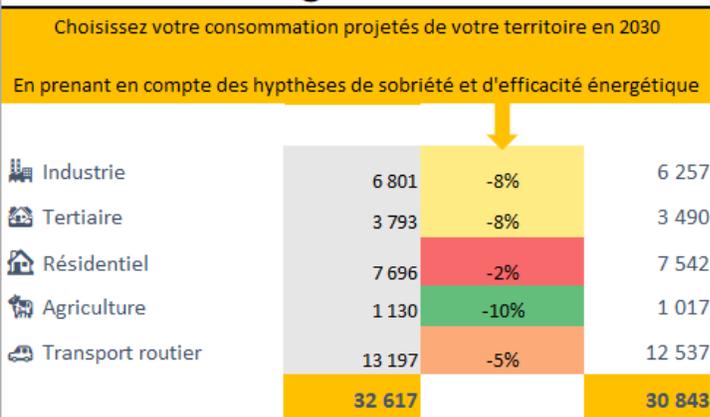
Production énergie renouvelable annuelle 1 782

Taux d'autoproduction de votre territoire :

5%

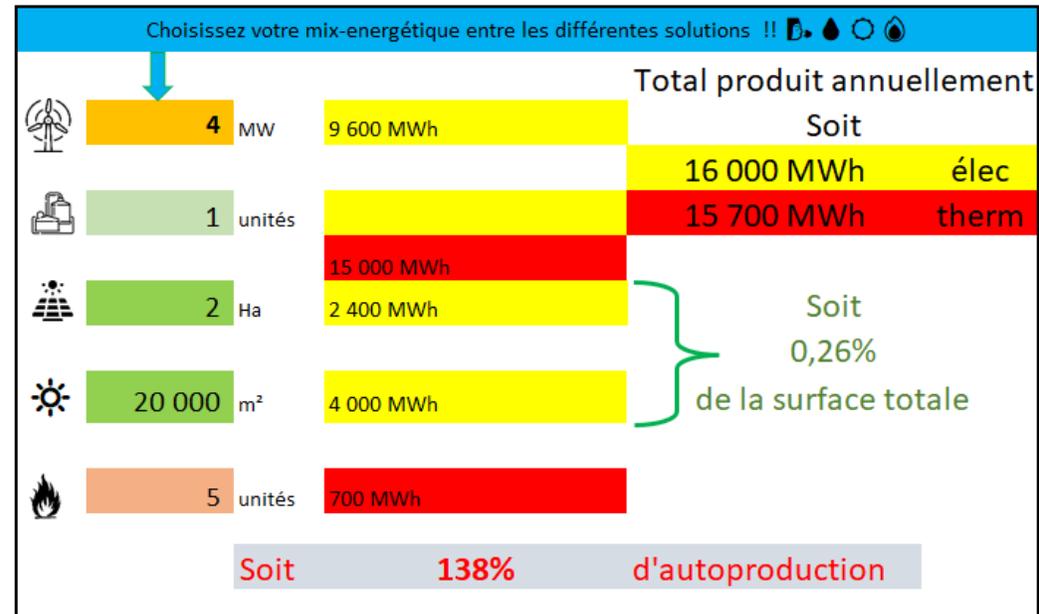
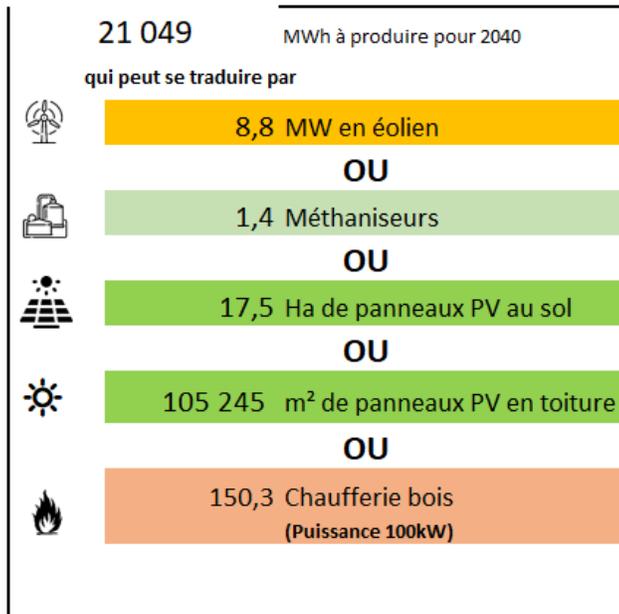
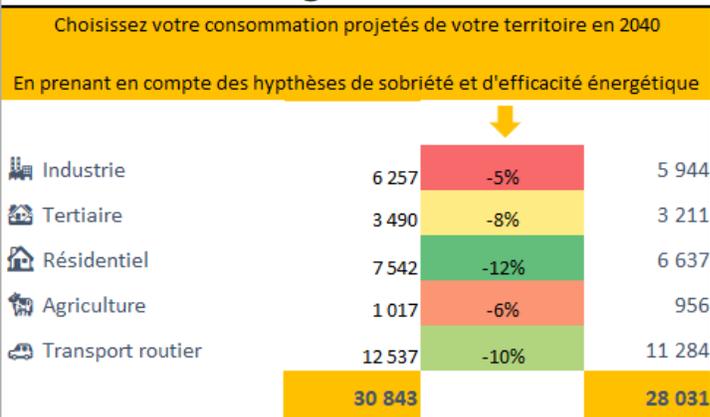
DIRECTION 2030

Indicateur pour vous aider à choisir



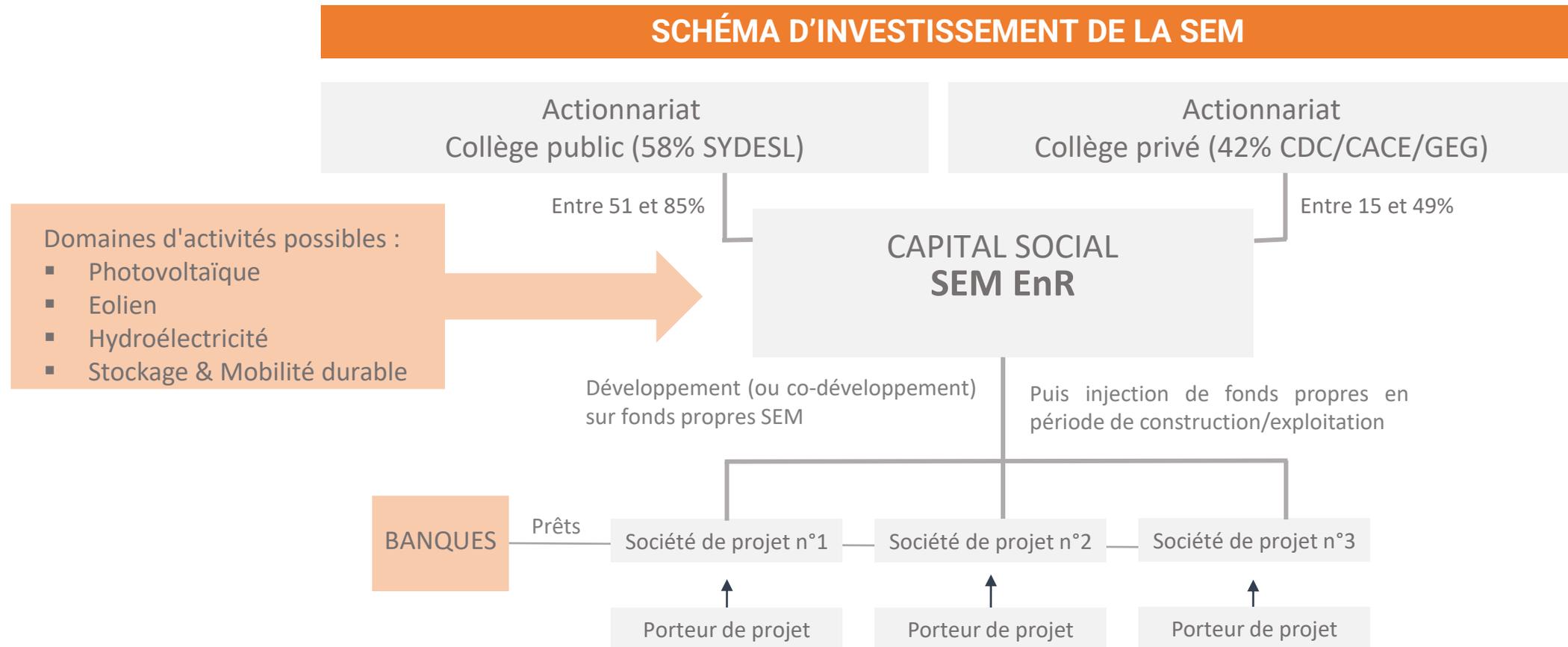
DIRECTION 2040

Indicateur pour vous aider à choisir



SEM SÂONE-ET-LOIRE ENERGIES RENOUVELABLES

SCHÉMA D'INVESTISSEMENT DE LA SEM



Coordonnées : contact@seler.fr

03.85.21.19.21

200, Boulevard de la Résistance - Cité de l'Entreprise 71 000 Mâcon



SYDESL

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
ÉNERGIE SAÔNE-ET-LOIRE

MERCI DE VOTRE ATTENTION



LE SYDESL RESTE À VOTRE DISPOSITION:

SYDESL

Cité de l'Entreprise
200, bd de la Résistance
71000 MÂCON
03 85 21 91 00
contact@sydesl.fr

SYDESL.FR